

# Profession EDUCATION

TOUS  
À PARIS  
le 12 octobre

## LES NOUVEAUX DROITS DES JEUNES



NOUVELLE POLITIQUE  
À L'ÉCOLE  
Les conditions de la réussite

**SGEN**  
**CFDT**

Septembre 1991

Mensuel

15 F

**16**

# JE LIS LA PRESSE, MES ELEVES AUSSI... PAR ABONNEMENT

+ 300 REVUES  
DE PRIX REDUIT

**M. Lionel JOSPIN.** Discours inaugural du CLEMI. 1988.

"Faciliter aux jeunes l'accès à l'information,  
la compréhension, la distance critique devant l'information est pour moi  
plus qu'un souhait, c'est une mission de service public."

**M. HABY.** Circulaire adressée aux Inspecteurs Généraux. 1976.

"...ouvrir l'école aux réalités du monde moderne, implique d'adoindre à  
l'utilisation des moyens pédagogiques traditionnels, celle de la presse..."

L'Office Universitaire de Presse a pour vocation de promouvoir la lecture de la presse en milieu universitaire et scolaire.  
Depuis près de 20 ans, l'OFUP négocie avec les éditeurs de presse des tarifs d'abonnement très avantageux (jusqu'à 70 %  
de réduction) réservés aux enseignants, aux étudiants et aux élèves des collèges et des lycées.

Catalogue sur simple demande : OFUP 12, RUE JULES CÉSAR 75597 PARIS CEDEX 12



OFFICE UNIVERSITAIRE DE PRESSE



**AGS déménage  
tout le monde  
aux quatre coins  
de la terre.**

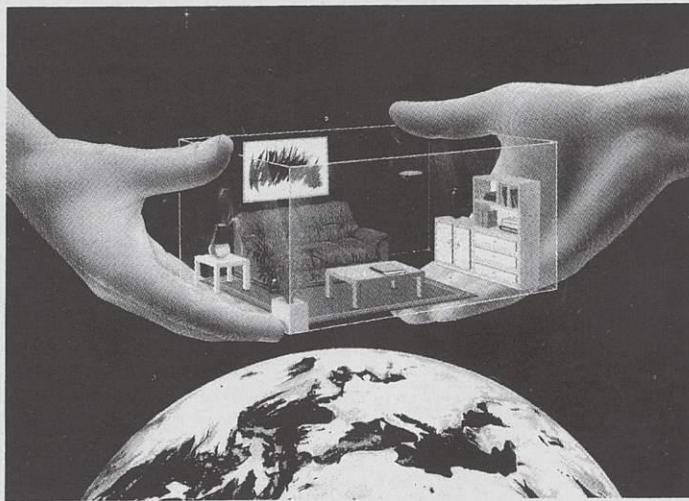
DEVIS GRATUIT

Leader sur l'outre-mer, AGS est le grand spécialiste du déménagement longues distances.

Pour vous, les hommes AGS s'occupent de tout : emballage, transports routiers, maritimes ou aériens, douane, dossier administratif \*, transport de voiture, etc.

Responsable unique sur l'outre-mer, disposant des meilleurs correspondants ailleurs, AGS vous assure en permanence le maximum de qualité et de sécurité.

\* Facilités de paiement pour les fonctionnaires mutés dans les Dom-Tom et à l'étranger.



**NUMERO VERT** 05 05 05 47

APPEL GRATUIT

Pour toute la Métropole



*Paris*  
9, rue Thomas-Edison  
92230 Gennevilliers  
Tél. : (1) 40 85 90 10

*Le Mans*  
Tél. : 43 72 13 44  
*Nantes*

Tél. : 40 92 09 50  
*Brest*

Tél. : 98 41 50 11  
*Dinan*

Tél. : 96 39 32 92  
*Troyes*

Tél. : 25 79 00 23  
*Grenoble*

Tél. : 76 62 05 64  
*Marseille*

Tél. : 91 62 40  
*Carcassonne*

Tél. : 68 47 61 61  
*Tarbes*

Tél. : 62 93 55 01  
*Marmande*

Tél. : 53 64 13 46  
*Guadeloupe*

Baie Mahault

Tél. : (590) 26 72 71  
26 60 54

*Martinique*

Tél. : (596) 50 05 15  
50 05 16

*Guyane*

Cayenne

Tél. : (594) 35 41 60  
*La Réunion*

Le Port

Tél. : (262) 43 41 72  
43 41 77

*Mayotte*

Tél. : (269) 61 17 17  
61 17 29

*Nouvelle-Calédonie*

Tél. : (687) 28 63 33  
28 23 70

*Tahiti*

Tél. : (689) 43 39 55  
Agents à Djibouti et Saint-Pierre-et-Miquelon

## RÉFORMES

## TOUS À PARIS LE 12 OCTOBRE

Nouvelle politique à l'école, réforme des lycées, ouverture des IUFM... pour réussir ces réformes que le Sgen-CFDT a voulues, bien des obstacles doivent être dépassés. A cet effet, le Sgen-CFDT appelle à manifester, à Paris, le 12 octobre.

**A** des degrés divers, la mise en œuvre de la loi d'orientation va toucher, cette année, l'ensemble des niveaux d'enseignement. Les chantiers ne manquent pas : généralisation des projets d'école et d'établissement ; débuts, dans tous les départements, de la nouvelle politique à l'école ; préparation de la réforme des lycées qui entrera en vigueur dans les classes de seconde à la rentrée 1992 ; propositions de modifications du bac ; débat sur l'évolution du collège annoncé par le ministre ; ouverture des IUFM dans toutes les académies.

Ces réformes, nous les avons voulues, même si elles ne correspondent pas totalement à nos propositions. Mais force est de constater que le ministère est loin de donner aux personnels les moyens suffisants pour réussir. Moyens en postes bien sûr, mais aussi moyens de fonctionnement et surtout moyens pour changer notre métier : temps pour se concerter et travailler en équipe ; formation continue.

AVEC LA FEN, LA FCPE,  
L'UNEF-ID ET LA FIDL

C'est autour de l'axe « Des moyens pour transformer le système éducatif » que le Sgen-CFDT entend mener son action syndicale, dès cette rentrée et tout au long de l'année scolaire. Nous voulons repérer, avec les personnels, les obstacles à la mise en œuvre des réformes dans les écoles et les établissements eux-mêmes. C'est à partir de là que nous pourrons nous mobiliser pour négocier les moyens nécessaires. C'est sur ces



Faire réussir l'école : des moyens en postes, en temps de concertation, en formation continue.

objectifs que nous appelons les personnels à manifester à Paris le 12 octobre. Le Fen, la FCPE, l'Unef-ID et la FIDL appellent également à manifester ce jour-là. Le Sgen-CFDT a la volonté de rechercher les convergences les plus larges au plan local

comme national pour faire de cette journée un temps fort en faveur de la transformation du système éducatif. D'ores et déjà le principe 'actions locales avec la FCPE est acquis.

Philippe Antoine

## SOMMAIRE

## 3 ÉDITORIAL

## ACTUALITÉ Le mois

- 3 Réformes : dépasser les obstacles
- 4 PLP : un statut déboulonné
- 5 NPE : les conditions de la réussite
- 6 ACTUALITÉ En direct
- Pédagogie Freinet : une rentrée en forme

## 7 ACTUALITÉ International

Cambodge : une enseignante en mission

## 8 INITIATIVES

Enquête sur Prof. Educ.

## 9/14 DOSSIER

Les nouveaux droits des jeunes

## 15 NOTES DE LECTURE/PA

## MÉTIER

16 Revalo, an III

17 Brèves catégorielles

## L'INVITÉ

18 Arezki Dhamani

Supplément à ce numéro envoyé aux personnels 1<sup>er</sup> degré.

Photo de couverture : RÉA

## ÉDITO

## VÉRITÉ

La démocratie a pris le dessus sur les tanks en URSS. Il s'agit là d'une victoire historique.

Avec toute la CFDT, le Sgen s'est réjoui de l'échec du putsch.

Mais les difficultés économiques et sociales peuvent à tout moment compromettre un avenir encore mal assuré.

Dès le 23 août, la CES (Confédération européenne des syndicats), la CISL (Confédération internationale des syndicats libres) auxquelles appartient la CFDT, ainsi que la CMT (Confédération mondiale du travail) indiquaient, dans une déclaration commune, leur volonté « d'exercer des pressions auprès de la CEE, du Groupe des 7, de toutes les institutions internationales importantes et des gouvernements, afin qu'ils augmentent leur aide et leur coopération économiques avec l'Union soviétique en prenant également en compte la dimension sociale ».

Ces événements, ainsi que ceux de Yougoslavie, démontrent, une fois de plus, une vérité : l'idéologie communiste ne pouvait prétendre faire le bonheur des peuples malgré eux ! Cette vraie révolution entraîne une recomposition du paysage géo-politique.

Elle pose des questions profondes, tant sur le pouvoir de chacune des républiques que sur l'avenir de l'Union soviétique.

Au-delà de l'indispensable solidarité immédiate avec les peuples d'Europe centrale et orientale, les responsabilités de notre syndicalisme consistent à la fois à consolider une démocratie toujours fragile, mais aussi à contribuer à créer une alternative au capitalisme basée sur l'émancipation, la solidarité, les libertés.

Jean-Michel Boullier

## EN BREF

## LYCÉE PROFESSIONNEL

## FORMATION PROFESSIONNELLE

Le 3 juillet, la CFDT a signé l'accord sur la formation professionnelle. Le Sgen-CFDT avait donné un avis plutôt positif sur le projet. En effet, le titre 1, tout en affirmant que les syndicats ouvriers et le patronat ont leur mot à dire sur la formation professionnelle initiale, reconnaît bien la responsabilité de l'Etat dans la matière : c'est la position du Sgen. Nous avons aussi approuvé les formes nouvelles de contrat d'alternance pour l'insertion des jeunes ; leur rémunération sera améliorée. Sur les autres points, notamment la part de financement de la formation par les salariés, le Sgen a fait confiance aux fédérations CFDT du privé, plus concernées. Autres acquis : les PME participeront enfin au financement de la formation. La participation minimum des entreprises passera de 1,2 % à 1,5 % des salaires (au 1/01/93).

## RÉFORME DU LYCÉE

Lors de sa conférence de presse du 11 juillet sur le lycée, Lionel Jospin n'a pas annoncé de décisions spectaculaires. Sur la réforme, il a confirmé les décisions annoncées le 25 juin. Il a insisté sur des points chers au Sgen-CFDT : la formation des enseignants ; une modification des contenus d'enseignement ; la nécessité de changer le bac. Mais sur ce point, il a annoncé que les décisions ne devraient être prises que pour 1993. En revanche, le dossier du bac 1992 est sur la table. Au menu : recours au secteur privé (locaux et correcteurs) ; limitation des options facultatives dont celles de langue. Le Sgen-CFDT s'engage sans tabou dans cette négociation en demandant une étude globale de la cinquième période de l'année scolaire.

Par ailleurs, le ministre a indiqué son refus d'accorder une heure de concertation hebdomadaire aux professeurs.

## BAS SALAIRES :

Les interventions répétées du Sgen et de l'Uffa-CFDT (Union des fédérations de fonctionnaires), ont enfin abouti. Il n'y aura plus dans la Fonction publique de salaires... inférieurs au Smic. Il aura fallu un an pour l'obtenir du gouvernement. De plus, c'est par une prime non soumise à cotisation sociale que la différence sera comblée. Nous demandons des points d'indice. Nous voulons aussi que la mesure s'applique au 1<sup>er</sup> juillet 1990 et pas seulement au 1<sup>er</sup> juillet 1991.

Petite révolution chez les professeurs de lycée professionnel... le conseil d'Etat a annulé le décret relatif à leur statut. Après avoir envisagé la création de deux corps, le ministère propose un nouveau décret maintenant le statu quo. Un méli-mélo juridique.



Pour le Sgen-CFDT, le nouveau décret doit prévoir un plan d'intégration des PLP1 dans le 2<sup>e</sup> grade, court et précisément daté.

**L**e conseil d'Etat, par un arrêt du 14 juin 1991 a annulé le décret relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel (PLP) qui datait de 1985. Ce jugement intervient suite à deux recours déposés, début 1986, l'un par l'Unsen-CGT, l'autre par le SNLC-FO.

En 1986, le statut des PLP dérogeait au statut général de la Fonction publique. Il instituait, en effet, un corps à deux grades, avec recrutement dans chacun d'entre eux. Le passage du premier au deuxième grade se faisait essentiellement par concours (interne et externe) et le tableau d'avancement ne représentait qu'un neuvième des places. Le Sgen-CFDT s'était, à l'époque, opposé à ce statut.

La première réaction du ministère, début juillet, a consisté à répondre : « Puisque le conseil d'Etat ne veut pas de deux grades, on va créer deux corps. » Une proposition que le Sgen-CFDT a fermement rejetée.

Le conseil d'Etat s'est prononcé sur le décret tel qu'il existait en 1986. Depuis, le statut a été modifié, notamment sous la pression des PLP, en 1989. Il n'y a plus de recrutement dans le premier grade et le nombre de places au tableau d'avancement est maintenant égal à celui offert aux concours PLP2. Il faut donc promulguer un nouveau décret, instituant un corps à deux grades avec mise en extinction du premier. Pour le Sgen-CFDT, le nouveau texte doit prévoir un

plan d'intégration des PLP1 dans le deuxième grade, court et précisément daté, pour aboutir à un seul grade de PLP, dans la perspective du corps unique.

## LA RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Fin juillet, la position du ministère a changé. Il propose désormais l'idée d'un nouveau décret reprenant les dispositions du décret annulé, mais dans sa version de 1989. Il a soumis cette proposition au conseil d'Etat et attend sa réponse. Tout ce méli-mélo devrait donc aboutir... au statu quo. Une loi de validation des acquis des PLP depuis 1986 devrait être adoptée par le parlement en octobre. Un projet de décret devrait être soumis à concertation dès que le conseil d'Etat aura donné sa réponse. Un arrêté, daté du 27 juin, paru au *Journal officiel*, autorise l'ouverture de la session des concours PLP2. Ceux-ci vont donc pouvoir être organisés, en attendant la parution du nouveau décret.

Le Sgen-CFDT a contacté le Snetaa-Fen et l'Unsen-CGT pour envisager, avec eux, une action des professeurs de lycée professionnel : l'objectif est d'obtenir notamment un plan d'intégration des PLP1 dans le deuxième grade, une réduction à 18 heures du maxima de service des PLP d'enseignement professionnel et une suppression des heures supplémentaires imposables.

Jean-Jacques Biger

(1) Décret n° 85-1524 du 31 décembre 1985.

## NOUVELLE POLITIQUE À L'ÉCOLE

## LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE

**La « nouvelle politique pour l'école primaire » (NPE), expérimentée en 1990-1991 dans trente-trois départements pilotes, s'appliquera, cette année, dans tous les départements. Voici l'essentiel des mesures adoptées et les demandes du Sgen-CFDT.**

**P**our assurer la continuité des apprentissages, l'école sera désormais organisée en trois cycles : le cycle des apprentissages premiers (petite, moyenne et grande sections de maternelle), le cycle des apprentissages fondamentaux (grande section, CP-CE<sup>1</sup>) et le cycle d'approfondissement et de consolidation (CE<sup>2</sup>-CM<sup>1</sup>-CM<sup>2</sup>).

Les disciplines seront réparties en trois groupes : français-histoire-géographie-éducation civique ; mathématiques-sciences-technologie ; EPS, éducation artistique. Les horaires entre ces groupes et à l'intérieur de chacun d'entre eux seront modulables.

Le temps de présence des instituteurs avec les élèves sera désormais de 26 heures par semaine, la 27<sup>e</sup> heure de service (soit 36 heures par an) étant répartie entre 18 heures de travaux en équipe ; 12 heures de conférences pédagogiques ; 6 heures de conseils d'école.

## UNE NOUVELLE ORGANISATION DU TEMPS

Une nouvelle organisation du temps scolaire pourra être mise en place, sur proposition du conseil d'école, dans le cadre du projet que chaque équipe de maîtres devra élaborer. Ce projet devra permettre de définir les modalités d'application des objectifs nationaux et les actions propres à l'établissement. Un conseil des maîtres de cycle assurera la cohérence de la progression des élèves à l'intérieur du cycle.

Mais pour transformer le fonctionnement de l'école,



La refonte des programmes de l'école élémentaire doit aboutir en septembre 1994.

Henry/Réa

des mesures d'accompagnement seront nécessaires. Suite à l'expérimentation menée en 1990-1991 dans les départements pilotes, le ministère a tenu compte de certaines de nos demandes. La refonte des programmes de l'école élémentaire est engagée et doit aboutir en septembre 1994. En attendant, une brochure reprenant les orientations de la « nouvelle politique à l'école » (NPE) et les compétences à acquérir à l'issue de chaque cycle a été diffusée à chaque instituteur. D'autres documents du même type suivront tout au long de l'année. Enfin, le directeur des Ecoles (ministère) est maintenant d'accord avec nous pour reconnaître que la mise en œuvre de la NPE prendra du temps (1).

Par ailleurs, le Sgen-CFDT demande que chaque inspecteur d'académie définitisse une politique dépar-

tementale (bilan de l'existant, définition des objectifs, des moyens nécessaires, évaluation régulière), en y associant tous les partenaires. Cela suppose que l'on ne fixe pas, en préalable, de date butoir de mise en œuvre de la NPE, que l'on prenne en compte les demandes des personnels et qu'on leur apporte une aide en temps, en formation et en matière de conditions de travail. Le Sgen-CFDT revendique :

- 24 heures/élèves et 3 heures de concertation ainsi qu'une amélioration des décharges de service ;
- une formation du travail en équipe, au suivi individualisé des élèves ;
- vingt-cinq élèves par classe en moyenne dans chaque école et des moyens pour la réalisation des projets.

Annick Segros

(1) Lire *le Monde de l'Éduc.* / Sept.

## EN BREF

## CONGÉS MOBILITÉ ET DE FORMATION

Le comité de suivi de l'accord signé en 1990 sur la formation continue des personnels s'est réuni le 21 juin pour mettre au point un relevé de conclusions sur le congé de formation professionnelle et le congé de mobilité. Ce texte devrait permettre de clarifier les rôles respectifs des deux congés : le congé mobilité sera prioritairement destiné aux projets de reconversion. Une gestion paritaire concertée des deux congés sera mise en place. Les frais d'inscription et de scolarité pourront être pris en charge dans le cadre du financement du congé de formation professionnelle.

Par ailleurs, les organisations syndicales unanimes ont souhaité la suppression du plafonnement de la rémunération (à l'indice 341) du congé de formation professionnelle. C'est au niveau de la fonction publique que cette question devra être traitée.

## CFDT : L'EMPLOI ON Y TRAVAILLE

Le 12 septembre, la CFDT a rassemblé 5 000 militants au Zénith, à Paris, afin de mobiliser les équipes syndicales dans l'action pour l'emploi et contre le chômage. Au cours de cette manifestation, la CFDT a rendu publique une charte dans laquelle elle s'engage à agir, sur le terrain, à partir de vingt propositions en faveur de l'emploi.

## BUDGET 1992

A l'heure où nous écrivons ces lignes, le projet de budget 1992 n'est toujours pas « bouclé ». Si l'est acquis que l'éducation et la recherche resteront des priorités, le cadre budgétaire général conduira à des restrictions ou à des accroissements insuffisants au regard des besoins. Ceux-ci concernent le développement de la scolarisation et la nécessité de réussir les réformes en cours.

D'ores et déjà, il est clair, que les créations d'emploi ne permettront pas de faire face à l'augmentation des effectifs en collège et à la mise en œuvre dans de bonnes conditions de la réforme des lycées. Les crédits de fonctionnement seront amputés et l'application des engagements pris en matière de revalorisation est de plus en plus restrictive, comme en témoigne la décision de supprimer le versement de l'Iso (indemnité de suivi et d'orientation) aux certifiés stagiaires.

## EN DIRECT

## EN BREF

**CHARLES PIÉTRI  
EST MORT**

*Charles Piétri, secrétaire général du Sgen-CFDT de 1970 à 1972, est décédé brutalement, le 7 août dernier, à l'âge de cinquante-neuf ans.*

*Ancien élève de l'école normale supérieure, il a occupé la chaire d'histoire du christianisme à l'université de Paris IV avant de devenir, il y a huit ans, directeur de l'Ecole française de Rome.*

*Charles Piétri a été responsable de la section de l'enseignement supérieur en 1966. Il a succédé à Paul Vignaux au secrétariat général du Sgen-CFDT, lors du congrès de Tours en 1970, après avoir travaillé à ses côtés. Il n'a cessé de se battre pour la démocratisation de l'enseignement ainsi que pour une politique de développement scientifique et technologique.*

*Charles Piétri était profondément attaché aux libertés, comme en témoigne cet extrait de l'un de ses éditoriaux : « On préparera les enfants au monde plus juste de nos espérances en leur disant qu'il n'y a pas d'idéologie excluant le sacrifice d'une génération, pas de révolution qui fasse accepter la suppression — même provisoire — des libertés de l'individu, pas de combat qui justifie le meurtre ou les violences exercés contre des innocents » (Syndicalisme Universitaire n° 532 au 17 septembre 1970).*

*Le Sgen-CFDT rend hommage au militant syndical et à l'universitaire qu'était Charles Piétri et présente ses condoléances à sa famille.*

**SUCCÈS DU SGEN-CFDT  
AU CNRS**

*Les élections au Comité national de la recherche scientifique (CNRS) ont eu lieu en juillet. Les résultats sont assez satisfaisants.*

*Pour le collège des directeurs de recherche et des professeurs d'université, le Sgen-CFDT a obtenu 28 sièges sur 240, (20 sur 270 en 1987). Chez les chargés de recherche et maîtres de conférences, nous passons de 76 sièges sur 225 à 85 sur 200, score dû aux 41 sièges sur 80 obtenus dans le collège des maître de conférences. Nous arrivons toujours en deuxième position, derrière la Fen, mais notre écart n'est plus que de 2,7 % (9,8 % en 1987). Bien qu'avec un moins bon résultat (en pourcentage), nous sommes toujours le premier syndicat représentatif dans le collège des ingénieurs-techniciens-administratifs avec 47 sièges sur 120. Notre seul regret : les directeurs et professeurs se présentant sous l'étiquette du Sgen-CFDT n'ont pas été assez nombreux. Chez ces personnels, les votes se font plus sur critère personnel que syndical.*

## PÉDAGOGIE FREINET

**UNE RENTRÉE EN FORME**

**Du 26 au 30 août, c'était déjà la rentrée pour quatre-cents militants de la pédagogie Freinet, réunis en congrès. Mais à Villeneuve-d'Ascq (Nord), rentrée ne rimait pas avec morosité : la passion de la pédagogie entretient la forme !**



*« Il faut organiser un milieu éducatif riche », dit-on à l'Icem.*

**L**a pédagogie Freinet, comme chacun sait, c'est l'imprimerie dans la classe avec le bon vieux rouleau encreur à vous faire des tâches partout, plus quelques travaux manuels plus ou moins originaux. Juste de quoi, en somme, amuser un gamin de maternelle ou de CP, à la rigueur de CM2 ou de 6<sup>e</sup>. Finissons-en avec les clichés. L'informatique, les « enseignants » Freinet connaissent et s'en servent, par exemple pour réaliser les journaux de classe. Bien sûr, pendant ces cinq journées du 41<sup>e</sup> congrès de l'Icem (Institut coopératif de l'école moderne), à Villeneuve-d'Ascq, le « troc de truc » occupe une place importante, mais les « freinetistes » qui se rencontrent à cette occasion sont tout autre chose que d'aimables brico-

leurs. Un coup d'œil sur l'exposition qui couvre une grande partie du hall d'accueil de la faculté des lettres suffit à s'en convaincre : ici, toute une série de panneaux très savants sur la « formation à une attitude scientifique », à côté, une expo sur les « maths des enfants », plus loin, une recherche d'expression artistique à partir de la couleur bleue, sur le thème de l'eau. Et aussi, toute une exposition sur la citoyenneté, intégrant un échange avec une école roumaine, une autre encore sur les droits des enfants. Coup d'œil suggestif sur le programme de travail des groupes « approfondissement et réflexion », pour la journée du 27 août : « éducation à l'autonomie », « échec en maternelle », « recherche mathématique », « solidarité

internationale », etc. Lubies pédagogiques que tout cela ? Plutôt expression, revendication et mise en œuvre de quelques idées fortes, susceptibles de prévenir l'échec scolaire : autonomie de l'enfant, expression et communication, démarche de coopération.

**« VOTRE MISSION  
A CHANGÉ »**

Plutôt que d'« enseigner », placer l'enfant et l'adolescent dans une situation d'apprentissage.

*« Votre mission a changé, dit-on à la pédagogie Freinet, vous devez désormais organiser un milieu éducatif riche dans lequel chaque enfant ou adolescent aura la possibilité, en interaction avec ses pairs et avec les adultes, de forger son savoir, sa personnalité, de trouver sa juste place dans le groupe social. »* Et si c'était cela l'essence de la pédagogie ? Elle serait alors bien au-delà des trucs, des recettes, voire des techniques.

Ce même après-midi du 27 août, Philippe Meirieu, spécialiste de la pédagogie, est invité à s'exprimer sur « l'éducation ». « Eduquer », dit-il en substance, « c'est faire émerger la liberté de l'autre. L'émanciper. » Emancipé, l'enfant (l'adolescent) le sera lorsqu'il aura appris à utiliser, en dehors de la classe, des capacités acquises en classe. Une façon de situer le travail de l'enseignant dans un cadre qui n'est pas celui des sacro-saints programmes. N'est-elle pas subversive, la pédagogie ?

**Michel Redoutey**

## INTERNATIONAL

## CAMBODGE

## UNE ENSEIGNANTE EN MISSION

**Monique Le Poitevin, enseignante, a séjourné au Cambodge en mission pour l'association France Libertés. Objectif : évaluer les besoins des écoles régionales de pédagogie (ERP), centres de formation des instituteurs de ce pays.**

**Comment as-tu été amenée à assurer une telle mission ?**

Depuis quelques années, j'anime, avec quelques collègues, l'antenne « Tiers-monde » du Centre départemental de documentation pédagogique (CDDP) du Maine-et-Loire. Contactée par l'association France Libertés pour enquêter au Cambodge, j'ai pu séjourner, en mai dernier, dans les sept écoles régionales de pédagogie (ERP) du pays et rencontrer les formateurs.

**Le Cambodge, on s'en souvient : Pol Pot, les khmers rouges... Et depuis ?**

De 1975 à 1979, le régime de Pol Pot a démantelé le système scolaire. Les francophones ont payé un lourd tribut. Puis, de 1979 à 1989 durant l'occupation vietnamienne, des efforts ont été accomplis avec l'aide de l'URSS pour remettre sur pied un système d'enseignement. Il suffisait de savoir lire et écrire pour devenir instituteur... Efforts, mais faibles résultats !

Depuis le départ des Vietnamiens, le gouvernement mis en place n'a toujours pas été reconnu internationalement et la guérilla subsistait encore il y a peu de temps. Le système de santé fonctionne surtout grâce aux organisations non gouvernementales (ONG). Sur le plan scolaire, les structures sont présentes, les hommes aussi, mais les moyens font défaut.

**Quelles sont les conditions de travail de nos collègues cambodgiens ?**



Une rue de Phnom-Penh.

Leur salaire mensuel est de l'ordre de 30 francs. Nombre d'enseignants font jusqu'à 30 ou 40 heures supplémentaires par semaine. D'autres ont deux métiers et l'absentéisme est alors important. Instituteurs et professeurs doivent souvent travailler sans livres, se remémorant leurs cours précédents... Malgré ces difficultés, près de 80 % des jeunes sont scolarisés et le système peut redémarrer.

**Comment France Libertés peut-elle aider à ce démarrage ?**

L'association a déjà mis sur pied un programme portant sur les universités : formation de professeurs et reconstitution de bibliothèques. Les ERP sont démunis, sans documentation, livres, ni matériels de laboratoire. Les difficultés de communication avec Phnom-Penh rendent nécessaire le soutien aux centres de province. La demande en formation, initiale et continue, est im-

portante. Chaque centre choisira les livres, supports vidéo et documents dont il a besoin. Le français, interdit comme les autres langues occidentales jusqu'en 1989, est de nouveau étudié, mais les enseignants restent à former. Le prestige de notre langue est actuellement très important.

**Après cette mission d'un mois, comment vois-tu l'avenir du Cambodge ?**

L'immensité des besoins est telle qu'une action de notre part est nécessaire ; les relations avec chaque ERP ont fait naître des espoirs. Mais la situation politique reste tendue, la corruption importante, l'aide officielle internationale quasi inexistante. Les ressources humaines de ce petit pays sont une de ses chances sur laquelle nous devons miser.

**Propos recueillis par Gilles Lopez**

France Libertés, 1, place du Trocadéro, 75116 Paris.

## EN BREF

**« EST À VENIR » EN POLOGNE**

Le 2 juillet dernier, « Est à venir », association de soutien aux femmes polonaises pour le droit à la contraception et à l'avortement (voir Profession Education n° 14, mai 1991), a tenu une conférence de presse à Paris. La réunion avait un double objectif :

— Faire un premier bilan de la campagne « cartes postales », menée conjointement par « Est à venir », la CFDT, la Fen, la Ligue des droits de l'homme et le Planning familial. L'opération — qui se poursuit — a déjà permis de repousser le vote par la Diète (parlement polonais) de la loi anti-abortement. Les fonds recueillis serviront à l'envoi de moyens contraceptifs.

— « Est à venir » a, d'autre part, effectué deux missions en Pologne, en février et en juin. Il s'agissait de réaliser un sondage d'opinion sur la contraception, d'aider à la fabrication d'outils d'information, d'envisager la formation de personnels médicaux et enseignants. En juin, un « groupe de coordination sur la question de l'éducation sexuelle et de la contraception » s'est constitué, à Varsovie, pour assurer le suivi de ces objectifs.

## SCOLA 91 À RENNES

Après Scola 87 et 89, la ville de Rennes organise une initiative de grande portée sur le thème de l'école du 25 au 30 octobre prochains. Thème de Scola 91 : « Vers une Europe de l'éducation ». Durant ces six jours, la réflexion portera sur la diversité des conceptions de l'éducation et de la formation en Europe.

La fédération des Sgen-CFDT, en lien avec le syndicat d'Ille-et-Vilaine, tiendra un stand. Rendez-vous à Rennes fin octobre !

**SESSION DE FORMATION SUR L'EUROPE**

Du 11 au 14 juin, une session de formation a rassemblé quinze membres des instances nationales du Sgen-CFDT et de la fédération de l'enseignement privé (Fep). Objectif : la prise en compte de la dimension européenne dans la réflexion et l'action des deux organisations. La session a permis d'approfondir l'aspect social de la construction européenne, l'étude comparative des systèmes éducatifs, la correspondance des diplômes, l'accès aux fonctions publiques des non-nationaux, le rôle du Comité syndical européen de l'éducation (CSEE). Cette session devrait trouver des prolongements dans les régions.

# UNE ENQUÊTE SUR PROFESSION ÉDUCATION

## ■ DES LECTEURS QUI ONT DE LA BOUTEILLE

**Nombre de réponses :** 130  
**Répartition par champs professionnels :**

- Second degré : 47 %
- Premier degré : 24 %
- Lycées professionnels : 8 %
- Atoss : 7 %
- Supérieur : 4 %
- Autres : 7 %

**Adhérents au Sgen-CFDT depuis :**

- plus de dix ans : 62 %
- 5 à 10 ans : 14 %
- 2 à 5 ans : 10 %
- moins de 2 ans : 6 %

Vu la proportion de nouveaux adhérents (6 %), la décision prise de faire un gros effort pour nous faire connaître dans les IUFM apparaît plus que nécessaire.

## ■ UN JOURNALAGRÉABLE

— De manière générale, la présentation du journal est : claire : 78 %, brouillonne : 5 %  
 agréable : 56 %, triste : 17 %  
 — Les textes sont écrits en caractère de taille : suffisante : 82 %, trop petite : 12 %

— Une seule couleur (bleu) en dehors de la couverture, c'est : suffisant : 72 %, insuffisant : 22 %

— Les articles sont de longueur : correcte : 80 %, trop courte : 5 %

— Les articles sont : plutôt bien rédigés : 58 %, trop « langue de bois » : 14 %,

— Vous trouvez les informations recherchées : facilement : 65 %, difficilement : 15 %.

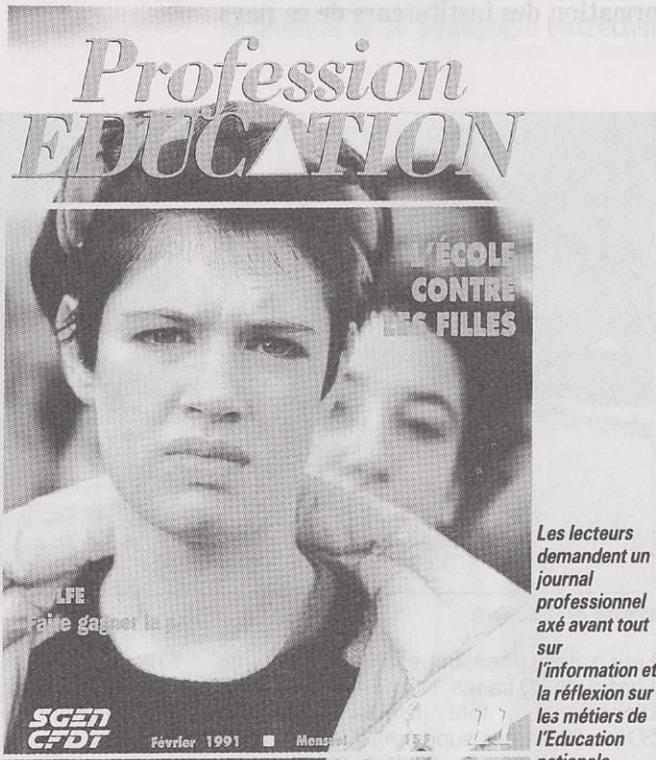
### La publicité :

— est un mal nécessaire : 50 %  
 — vous laisse indifférent : 35 %

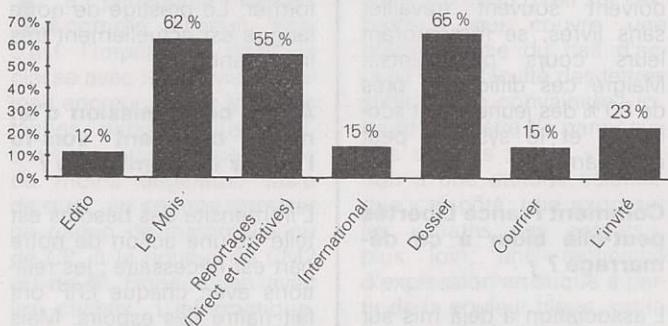
— vous êtes pour : 5 %  
 — vous êtes contre : 4 %

Il reste un petit effort à faire sur le rubriquage (15 % des lecteurs ont des difficultés à trouver l'information) et sur la rédaction (14 % reprochent le côté « langue de bois » des articles). Globalement, les lecteurs dressent un satisfont à *Profession Education*. Quand au débat sur la pub, il semble clos !

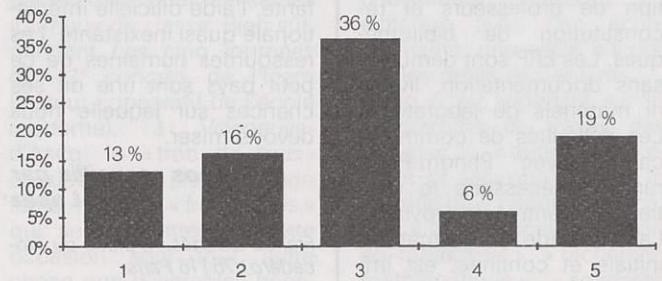
A l'occasion de la première bougie soufflée par votre journal, nous avons lancé, en mai dernier, une enquête auprès d'un échantillon aléatoire de mille lecteurs. « Clair, lisible, intéressant », ces qualités que vous reconnaissiez à *Profession Education* auraient de quoi donner la « grosse tête » à toute l'équipe du mensuel. Mais les lecteurs attendent davantage.



Dans *Profession Education*, qu'est-ce qui vous intéresse le plus ? (trois réponses possibles) :



Selon vous, *Profession Education* doit apporter :



## ■ UN JOURNAL RELATIVEMENT BIEN LU, MAIS PAS ASSEZ COMPLET

— Vous lisez en général : un article : 7 % deux ou trois : 50 % davantage : 37 %

— Vous lisez plutôt : les brèves : 52 %, les articles : 48 %  
**Vous trouvez le contenu du journal :**

- très intéressant : 8 %
- plutôt intéressant : 56 %
- inégal : 31 %
- peu intéressant : 3 %
- sans intérêt : 1 %

**Vous trouvez, dans *Profession Education*, les infos que vous attendez :**

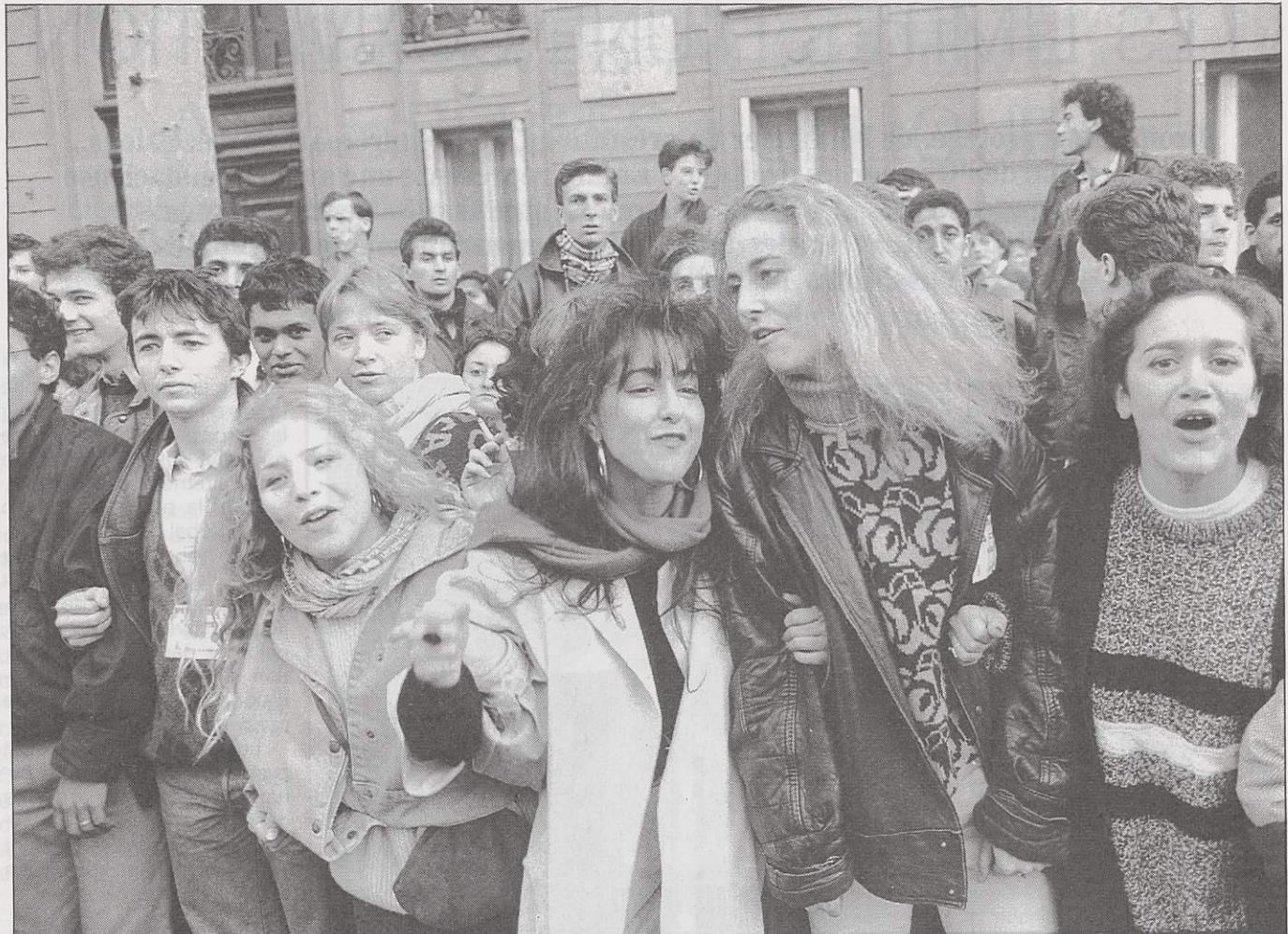
- très souvent : 5 %
  - souvent : 38 %
  - parfois : 39 %
  - rarement : 5 %
  - pas assez d'informations : 37 %
- Dans *Profession Education*, il y a :
- assez d'informations : 42 %
  - pas assez d'informations : 37 %

Si près de deux lecteurs sur trois (64 %) trouvent le contenu de *Profession Education* intéressant, ils ne sont plus que 43 % à y trouver les informations qu'ils attendent. La critique porte donc moins sur ce qui est offert aux lecteurs que sur ce qui ne l'est pas. Le second tableau permet de bien cerner la demande prioritaire des lecteurs : La « réflexion sur les métiers de l'Education » arrive en tête devant « l'information sur les positions et actions du Sgen-CFDT ». Les résultats sur les rubriques vont dans le même sens. Ce sont celles qui apportent informations et réflexion sur la profession qui sont plébiscitées. (Dossier : 65 %. Le mois : 62 %, reportages : 55 %).

Jean-François Rossard

- 1 — Information de type pédagogique
- 2 — Information sur votre catégorie
- 3 — Une réflexion sur les métiers (évolution, place dans la société)
- 4 — Une information sur les problèmes de société
- 5 — Une information sur les positions et actions du Sgen-CFDT

## LES NOUVEAUX DROITS DES JEUNES



Maillac/REA

# UNE CHANCE

**1789/1989 : il aura fallu deux siècles pour que les droits de l'Homme n'oublient pas ceux de l'Enfant. Mais la convention adoptée par l'Onu n'est qu'un commencement. Et dans notre secteur professionnel, la mise en œuvre des nouveaux droits d'expression, de réunion des collégiens et lycéens ne va pas de soi. L'enjeu ? Un véritable apprentissage de la citoyenneté. A nous, pédagogues, de veiller à ce que cette chance ne soit pas gaspillée.**

**Dossier coordonné par Michel Debon et Liliane Campens.**

## LES NOUVEAUX DROITS DES JEUNES

## LES LIMITES D'UNE CONVENTION

Droit d'être protégé, de bénéficier de prestations, de prendre part aux décisions... la convention de l'Onu sur les droits de l'Enfant représente une avancée audacieuse pour beaucoup de pays. Mais ce traité entre états attend maintenant des traductions concrètes : des textes et des mentalités à faire évoluer, des responsabilités nouvelles à exercer pour les jeunes.

**L**imites, silences et compromis... la convention sur les droits de l'Enfant adopté le 20 novembre 1989 par l'assemblée générale de l'organisation des Nations unies n'échappe pas aux contraintes propres aux relations diplomatiques.

Néanmoins, il s'agit d'un document novateur à plus d'un titre, consacrant trois types de droits civils, économiques, culturels et sociaux :

- le droit à une protection ;
- le droit à certaines prestations ;
- le droit pour l'enfant d'agir par lui-même.

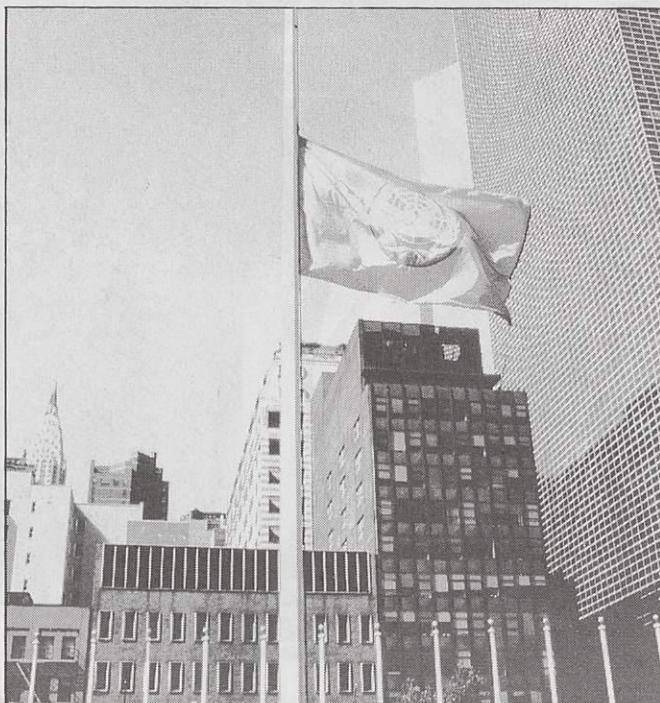
Pour la première fois, un texte juridique international aborde l'ensemble du statut de l'enfance et il est difficile d'en privilégier tel ou tel aspect.

#### GOMMER TOUTE SPÉCIFICITÉ À L'ENFANCE ?

De plus, ce qui apparaît essentiel pour un pays ou pour un groupe peut l'être moins pour d'autres. La reconnaissance du droit à la vie et la santé vont de soi dans les pays développés, la démarche est bien plus audacieuse ailleurs.

En revanche, dans des pays comme la France, ce sont d'abord les droits propres, attachés à la personne de l'enfant, comme la liberté de pensée et d'opinion ou encore la liberté d'association qui retiennent l'attention et font débat, certains craignant que l'on gomme toute spécificité à l'enfance en tant que période privilégiée d'irresponsabilité et d'insouciance.

Sur le fond, la Convention est radicalement tournée vers le XXI<sup>e</sup> siècle :



J. Giordano/SABA-REA

*Le siège de l'Onu à New York. Chaque pays signataire doit mettre sa législation en conformité avec la Convention des droits de l'enfant.*

#### DROITS ET OBLIGATIONS DES ÉLÈVES

- Loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989.
- BO n°4 du 31/08/89.
- Circulaire du ministère de l'Education nationale du 12/12/89 portant sur la laïcité
- BO n°46 du 21/12/89.
- Décret du 31/10/90 : organisation et fonctionnement des collèges et lycées et autres mesures relatives à la vie scolaire
- BO n°42 du 15/11/90.
- Circulaire du 02/11/90 : création du conseil académique de la vie lycéenne.
- Circulaire du 02/11/90 : conseil des délégués des élèves
- BO n°42 du 15/11/90.
- Rapport au premier ministre et décret du 18/02/91 : droits et obligations des élèves dans les établissements publics locaux d'enseignement du 2d degré
- BO n°9 du 28/02/91.
- Circulaire du 06/03/91 : publications réalisées et diffusées par les élèves dans les lycées.
- BO n°11 du 14/03/91.
- Circulaire du 06/03/91 : droits et obligations des lycées, collèges et établissements régionaux d'enseignement adapté
- BO n°11 du 14/03/91.
- Note du 11/03/91 : orientations pour la mise en œuvre de la « nouvelle politique pour l'école »
- BO n°12 du 21/03/91.
- Circulaire du 02/04/91 : la Maison des lycées
- BO n°15 du 11/04/91
- Circulaire du 02/04/91 : les conseils des délégués-élèves
- BO n°15 du 11/04/91
- Circulaire du 05/04/91 : formation des délégués des élèves.

— L'enfant est une personne et, à ce titre, il peut invoquer les droits de l'Homme : ce qui était jusqu'ici implicite est clairement explicité ;

— Pour la première fois, un texte global, donc cohérent, aborde tous les aspects du statut de l'enfant : le droit d'être protégé, celui de bénéficier de diverses prestations, celui de participer, en fonction de sa maturité, aux décisions essentielles qui le concernent ;

— Les rapports de l'enfant avec sa famille, sa communauté et l'Etat sont placés dans la perspective de valeurs universelles dépassant (sans les nier) les spécialités culturelles et locales.

#### DES DROITS ET DES OBLIGATIONS

Au-delà de ces grands principes, un pays signataire doit modifier sa législation pour la mettre en conformité avec la Convention. Au niveau de l'Education nationale, cela implique la modification de textes et la codification du droit à la liberté d'expression, d'association, de réunion.

#### CHANGER LES PRATIQUES

Mais ces droits n'auront de sens que s'ils accompagnent d'un changement de mentalité et de pratiques des adultes et des jeunes, pour qu'ils se respectent mutuellement.

Une telle évolution passe par un apprentissage des jeunes à l'exercice de leurs responsabilités... avec toutes les obligations qui en découlent.

Pierre Marcon

## LES NOUVEAUX DROITS DES JEUNES

# LES ÉLÈVES ACCÈDENT AUX LIBERTÉS PUBLIQUES

**Liberté d'expression, d'association, de réunion... le décret portant sur les « droits et obligations des élèves du second degré » ouvre à ces derniers le bénéfice des libertés publiques. De quoi réviser les règlements intérieurs des établissements pour aboutir à un véritable contrat de vie scolaire.**

**L**origine du décret sur les droits et obligations des élèves du second degré (1) peut s'expliquer par trois raisons :

- la pression exercée par les mouvements des lycéens depuis plusieurs années ;
- un choix politique récent ancré dans la tradition historique sur le rôle de l'école dans la formation à la citoyenneté ;
- la ratification de la convention internationale sur les droits de l'Enfant. Ces libertés publiques, les élèves pourront les exercer dans un cadre réglementaire qui met en balance droits et obligations.

### EN DEHORS DES HEURES DE COURS

Ces droits comprennent :  
 — la liberté d'expression par la publication, l'affichage ou l'intermédiaire de délégués ;  
 — la liberté d'association, réservée aux lycéens ;  
 — la liberté de réunions à l'initiative des délégués (colleges) et des associations (Lycéens), en dehors des heures de cours, éventuellement dans un local mis à la disposition des élèves.

### PAS DE PROSÉLYTISME

L'usage de ces libertés doit se faire dans le respect des principes fondamentaux du service public : laïcité, gratuité. Cela exclut leur utilisation à des fins de prosélytisme politique, religieux ou commercial, ou la diffusion d'écrits ayant un caractère injurieux ou diffamatoire ou portant atteinte à l'ordre pu-



P. Bader

*Le droit d'expression est ouvert aux collégiens et aux lycéens, celui d'association est réservé à ces derniers. Le résultat, entre autres, de la pression exercée depuis plusieurs années.*

blic ou à autrui. Il est évident que ces nouveaux droits impliquent la modification des règlements intérieurs. Pour le Sgen-CFDT, il ne s'agit pas d'expédier le problème en quelques minutes lors d'un conseil d'administration. Le règlement intérieur doit faire l'objet d'une large concertation associant tous les membres de la communauté éducative et, en premier lieu, les élèves, pour aboutir à un véritable contrat de vie scolaire engageant tous ses acteurs.

**Philippe Lacordais**

(1) Décret 91-173 du 18 février 1991.

### QUESTION DE STYLE

Voici quelques extraits de la presse lycéenne de ce printemps 1991. Le Sgen-CFDT est preneur de quelques exemplaires du journal de votre établissement et de vos éventuelles réflexions. A envoyer à : Sgen-CFDT 2<sup>e</sup> degré, 47/49, av. Simon-Bolivar, 75950 Paris cedex 19.

**LE PLASTIQUE,  
C'EST FANTASTIQUE !**  
*Si nous prétendons être la « génération-préservatifs », on constate que, généralement, on ne les utilise pas, parce que tabou et timidité créent des réticences et que l'on ne sait pas vraiment comment on pourrait nous-même le (sida) rencontrer... Pourquoi n'osons-nous pas parler, ni même suggérer, ce petit bout de latex ?*  
*Lycée de Jaunay-Clan (86)*

**Y A-T-IL UNE VIE  
APRÈS LE BAHUT ?**  
*Terminale terminée... Parvenu aux plus hautes marches du « cursus barnum » (plus communément connu sous le nom de*

baccalauréat), le Chevalier lycéen, après avoir un court moment savouré les délices éphémères de la victoire, devra à nouveau s'engager dans de nouvelles conquêtes, étudiantes celles-là... Cap sur l'inconnu.  
*Lycée de Forbach (57)*

**MAIS QUI EST LÉO FENDER ?**  
*Sur quel instrument jouent Rudolph Schenker, Francis Buchholz, respectivement guitariste et bassiste de Scorpions ? Quelle guitare arbore Patrick Bruel sur scène ? Des Fender pratiquement identiques à celles mises au point par Léon Fender il y a plus de 35 ans (il est mort le 21 mars 1991 à l'âge de 84 ans). En effet, Léo Fender est tout simplement l'inventeur de la guitare électrique. Les premières statocaster Fender « made in USA » atteignent aujourd'hui des sommes considérables : jusqu'à 100 000 francs la guitare. De quoi justifier le surnom donné « le Stradivarius de la guitare électrique ».*  
*Lycée de Carpentras (84)*

## LES NOUVEAUX DROITS DES JEUNES

DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR  
AU CONTRAT ÉDUCATIF

**Le collège Les Mousseaux à Villepinte, en Seine-Saint-Denis, n'a pas attendu le texte de l'Onu et la modification des textes de l'Education nationale pour impliquer les collégiens dans la vie du collège. Réflexions en classe, consultations... l'établissement a pris le temps de modifier ses règles de vie.**

**Rentrée 1989 :** Le règlement intérieur du collège a plus de 10 ans.

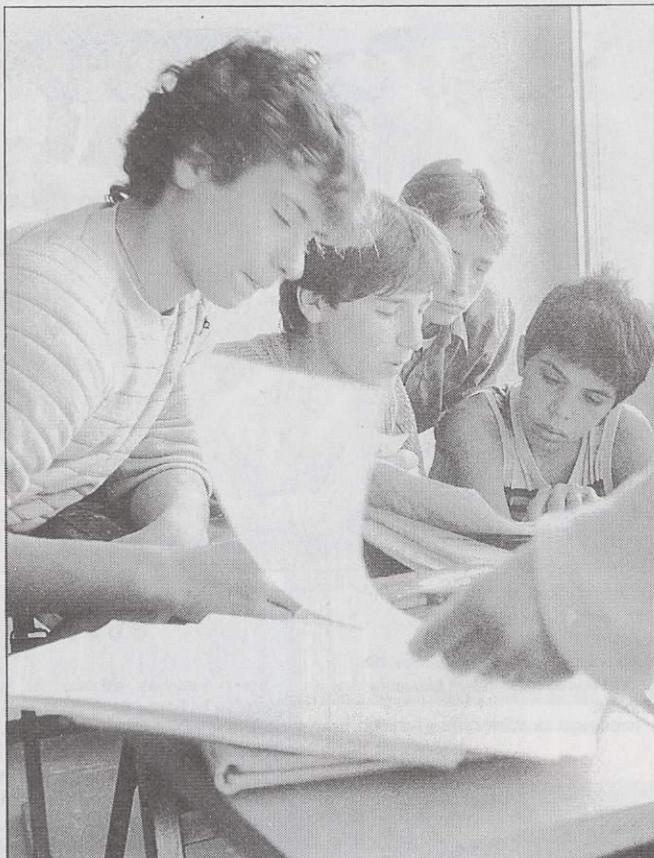
Lors du premier conseil d'administration de l'année, une commission « Règlement intérieur » est mise en place. Pilotée par la conseillère d'éducation, elle se compose du principal adjoint, de deux professeurs, de deux parents d'élèves, d'une élève, d'un agent de service, d'un surveillant d'externat. Ses réunions seront ouvertes (quelques élèves viendront parfois, des professeurs, ainsi que le principal).

**Décembre 1989 :** Première réunion de la commission. De notre première réflexion émergent quatre éléments : 1) Ne tenir aucun compte du texte en vigueur, excepté pour la première consultation des élèves et des adultes.

2) Adopter un type « contrat » (en étant conscients du fait, qu'en milieu scolaire, le contrat est toujours un peu bancal car les parties ne sont pas égales...).

3) Tout de suite les mots droits et devoirs nous apparaissent essentiels. En effet, côté adultes, on entend souvent : « Ils n'ont que des droits et pas de devoirs », et côté élèves : « On n'a pas le droit de faire, jamais le droit de dire, etc. » Il fallait donc mener une réflexion en s'appuyant sur une liste de droits et devoirs émanant de chaque classe (ce travail est en cours avec l'aide des professeurs principaux) et sur la Convention des droits de l'Enfant qui venait juste d'être adoptée par l'Onu.

4) Une première consultation des élèves (liste des



Le « contrat éducatif » de l'établissement a été élaboré et discuté avec les élèves.

Nous écrivons un premier texte sur les droits et devoirs, en deux parties :

- je suis un citoyen : droits et devoirs au quotidien, même hors du collège ;
- je suis un élève : droits et devoirs plus « scolaires ». Ce texte est distribué dans toutes les classes avec une grille de modifications et d'ajouts (travail en cours avec des professeurs volontaires). Nous avons ensuite rédigé le texte dit « règlement associé » de facture plus classique. Nous déterminons quatre grandes parties, dégageons des idées générales et nous répartissons le travail de rédaction en essayant d'aller à l'essentiel, donc de faire court et, le plus important, de positiver : pas d'interdits ou le moins possible !

#### UN LONG TRAVAIL DE RÉÉCRITURE

**Mars 1990 :** A partir des retours, nous modifions le texte sur les droits et devoirs. Nous rassemblons et discutons nos textes pour le « règlement associé ». Le texte complet est de nouveau discuté dans les classes (toujours avec des professeurs volontaires).

**Mai 1990 :** La commission effectue un très long travail de réécriture, de simplification, pendant lequel la collaboration d'enseignants de lettres, confrontés quotidiennement aux problèmes de lecture et de compréhension de nos élèves, a été très précieuse.

Le « contrat éducatif » est adopté à l'unanimité en juin 1990 par le conseil d'administration.

droits et des devoirs du collégien et lecture critique du règlement en vigueur : qu'est-ce qu'on garde, qu'est-ce qu'on rejette, qu'est-ce qui manque, etc.) et une première consultation des adultes (critique du règlement, liste de propositions)... le tout doublé d'une consultation « sauvage » : le bouche à oreille bien sûr (en parler le plus possible et le plus souvent possible) et le panneau d'expression des élèves sur lequel nous affichons des articles de la Convention ou des textes et des dessins sur

#### ÉLÈVE ET CITOYEN

**Janvier 1990 :** Le travail de la commission continue : long dépouillement et analyse des retours de questionnaires ; sélection de droits qui nous semblent fondamentaux dans la Convention (difficile, car tous le sont) et recherche des devoirs correspondants.

## LES NOUVEAUX DROITS DES JEUNES

**L**e champ de représentation institutionnelle des élèves s'accroît. Oui, mais... Jusqu'à la loi d'orientation et au mouvement des lycéens du premier trimestre 1990/91, les élèves étaient représentés par des délégués, plus ou moins bien tolérés, aux conseils de classe, au conseil d'administration et dans les instances qui en émanent (conseil de discipline, commission permanente).

Depuis, d'autres conseils ont été créés :

- dans les lycées, le conseil des délégués (circulaire 90-292 du 2 novembre 1990) est consulté sur l'organisation du temps et de la vie scolaire, du travail autonome, du soutien et du rattrapage, sur l'information concernant les études scolaires et universitaires, les carrières professionnelles, liées à l'orientation, la santé, l'hygiène et la sécurité, et les activités socio-éducatives. Ce conseil est réuni, au moins trois fois par an, par le chef d'établissement.

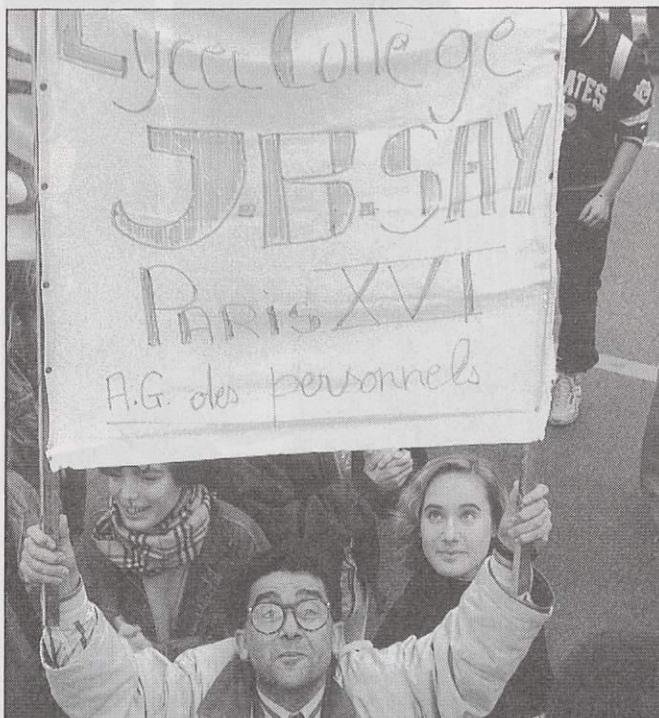
- au niveau des rectorats, le conseil académique de la vie lycéenne (CAVL, circulaire 90-293 du 2 novembre 1990) donne son avis sur les questions relatives à la vie matérielle, pédagogique, sociale et culturelle des lycées. Il est réuni trois fois par an par le recteur. Par ailleurs, les lycéens ont désormais trois représentants au conseil supérieur de l'Education (décret en préparation), présidé par le ministre.

### UN MANQUE D'INFORMATION

Ainsi, à tous les échelons, ou presque, de l'Education nationale, les élèves, et plus particulièrement les lycéens, peuvent faire entendre leurs propositions ce qui est, pour le Sgen-CFDT au moins, positif. Par contre, le premier bilan que l'on peut tirer de la mise en place récente de ces instances est plutôt négatif : il existe un très gros décalage entre le niveau d'information des jeunes et celui de leurs interlocuteurs dans les conseils académiques (CAVL) choisis par les seuls

## DES CONSEILS MAL PARTIS

**Des conseils ? Les lycéens n'en manquent pas. A tous les échelons, ils peuvent désormais faire entendre leurs propositions. Pourtant, ils sont plutôt découragés. Et, faute de résultats, le risque est grand de les voir rejeter toute représentation institutionnelle.**



DR.

*Manifestation de l'automne 1990. Les enseignants doivent maintenant aider les lycéens à exercer leurs nouveaux droits.*

recteurs, peu motivés. Les élèves ont le sentiment qu'ils siègent pour recevoir des informations... pas davantage. Le mandattement de ces représentants est très restreint, les candidats aux élections restent inconnus de l'immense majorité des jeunes. La communication des comptes rendus est très réduite et on manque de temps pour débattre et préparer les réunions.

Par manque de disponibilité, de formation, d'organisation, ou à cause de l'inertie, du refus du partage du pouvoir de certains responsables hiérarchiques, les lycéens, découragés, risquent de se détournier des lieux de concertation obtenus par l'action, voire de généraliser leur rejet à tout ce qui ressemble à une représentation institutionnelle.

On ne peut rester inactif devant cette délinquance rapide : l'un des objectifs de la loi d'orientation qui consistait à préparer l'élève à exercer sa citoyenneté risque fort de ne pas être atteint... Il est urgent et indispensable que les sections du Sgen-CFDT agissent dans les établissements, là où les retombées de l'action peuvent être immédiates, pour que les jeunes aient les moyens d'exercer les responsabilités qu'ils ont acquises et perçoivent les résultats de leurs interventions dans les instances où ils participent.

**Philippe Lacordais**

### UN RITUEL À AMÉLIORER

Les élections des délégués d'élèves sont généralement peu satisfaisantes quant à la façon dont elles sont organisées : méconnaissance des rôles des délégués et de leurs lieux possibles d'intervention ; anonymat des candidats ; déroulement peu satisfaisant du vote.

Et pourtant, ne pourrait-on pas informer tous les élèves par voie d'affichage, ou de « tracts » de la proximité des élections, et de l'importance à accorder à la fonction de délégué, ou organiser une véritable réunion d'information-formation dans le cadre d'une heure « Vie de la classe » inscrite dans l'emploi du temps ? Ne serait-il pas possible

de tenir à la disposition des élèves, au CDI (Centre de documentation et d'information) ou à la Vie scolaire, des dossiers clairs et complets sur ce sujet ? Ne faudrait-il pas aussi adresser non seulement aux enseignants chargés de l'organisation du scrutin mais à l'ensemble du personnel un texte montrant les rôles et l'importance institutionnelle des délégués ?

En ce qui concerne les candidats, pourquoi ne pas envisager des professions de foi de leur part, ou tout au moins, une prise de parole quelque temps avant l'élection afin que les élèves se soumettent aux votes de leurs camarades de classe exprimant

clairement le sens de leur candidature.

Quant au scrutin — à bulletins secrets déposés dans une urne évidemment — il doit se situer à quelque distance de la présentation des candidats, c'est-à-dire après un temps suffisant de réflexion.

Les résultats seront enregistrés sur un procès-verbal, établi conjointement par les élèves et l'adulte responsable du scrutin. Le rituel des élections des délégués-élèves n'est donc pas vain et ridicule : il permet d'insister sur les conséquences de cet acte pour la vie de l'établissement et l'apprentissage de la citoyenneté.

## LES NOUVEAUX DROITS DES JEUNES

## ENSEIGNER, C'EST DIALOGUER

**M**ise à disposition de la fédération des Clubs de l'Unesco (1) à mi-temps par le ministère de l'Education nationale, j'ai eu la possibilité, depuis deux ans, de participer à de nombreuses réunions d'information et de réflexion sur le texte de la Convention internationale des droits de l'Enfant.

En même temps, j'ai ressenti, il y a quelques mois, les contradictions dans lesquelles mon rôle de professeur m'engageait.

Enseignante en lycée, j'ai connu un fort taux d'absentéisme pendant le dernier trimestre de l'année scolaire 1991. Ce phénomène nous a conduit, avec l'ensemble des collègues, à réfléchir et à rechercher des solutions. Après une assemblée générale (avec le chef d'établissement), il est proposé une modification du règlement intérieur afin de prendre des sanctions en cas d'absences non justifiées.

Certes, nous avons mis en avant la nécessité de la concertation avec l'élève (seul, s'il est majeur, ou en présence de la famille) avant toute décision. Néanmoins, les sanctions sont désormais inscrites et vont de l'exclusion temporaire au constat de démission ou au conseil de discipline.

## DÉPASSER LES SANCTIONS

Dans cette démarche, j'ai ressenti toute mes difficultés actuelles à accepter cette nouvelle situation : profs, nous devons désormais prendre en compte ces droits des jeunes mais nous gardons encore les moyens qui ont toujours été les nôtres : les sanctions. Notre enseignement, malgré toutes les démarches pédagogiques qui l'ont secoué ces quinze dernières années, n'a pas réussi à dépasser l'évaluation traditionnelle et les sanctions. Et moi-même, je me surprends à comptabiliser les absences, les retards, les devoirs non rendus, les

**Professeur, syndicaliste et responsable de la fédération française de l'Unesco :  
Marie-Claude Angot est attachée à triple titre à l'autonomie des jeunes. Mais pour elle, conjuguer le métier d'enseignant avec les nouveaux droits des jeunes impose une redéfinition de la fonction.  
Sans oublier le dialogue.**



*Marie-Claude Angot : « Nous gardons encore les moyens qui ont toujours été les nôtres : les sanctions. »*

## UNE CAMPAGNE DES CLUBS UNESCO

Partie prenante de la réflexion menée sur la Convention internationale des droits de l'Enfant, la fédération française des Clubs Unesco (FFCU) lance, cette année scolaire, une campagne d'information sur ce texte, en milieu scolaire et associatif. Ses objectifs sont de développer non seulement l'information et la connaissance du respect des droits de l'Enfant et des droits de l'Homme, mais aussi d'encourager la prise de responsabilité des jeunes, membres des clubs, lycéens et collégiens, par leur participation à l'élaboration et à la réalisation de projets. Une formation spécifique au milieu associatif, à ses règles et à ses pratiques, peut être proposée dans les établissements scolaires qui en feraient la demande.

Par ailleurs, la FFCU essaie aussi d'impulser, au niveau régional (en particulier dans la région parisienne), une formation et une réflexion pour les adultes, ensei-

gnants ou autres, en réunissant des spécialistes, juristes, psychologues, éducateurs, pédagogues sur ce même thème.

La FFCU agit pour la promotion des valeurs éthiques de paix, de justice, de solidarité, de respect des droits de l'Homme. Association de Jeunesse et d'Education populaire, elle est, de ce fait, agréée par le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, ce qui permet à des enseignants de créer un Club Unesco à l'intérieur d'un établissement scolaire.

Le Club Unesco est ainsi un moyen privilégié d'enrichir les jeunes de l'établissement par un apport régulier d'informations et de réflexions, par des activités qui lui sont propres mais qui se rattachent à la fédération nationale.

Pour tout contact avec l'association : Fédération française des Clubs Unesco, 2, rue Lapeyrière, 75018 Paris. Tél. : 42.58.68.06.

contrôles non faits... Nous avons toujours en tête notre fonctionnement habituel. En avons-nous appris un autre ou plutôt avons-nous les moyens d'en utiliser d'autres ?

En fait, nous voulons croire encore à notre pouvoir dont les manifestations nous semblent, depuis toujours, être la notation ou la possibilité de dire oui ou non en conseil de classe ; oui ou non au redoublement ou au triplement d'élèves qui le réclament, sans autre motivation que celle de rester encore dans le cocon de leur lycée pour y atteindre le bac.

## NOTRE POUVOIR N'EST PLUS LÀ

En réalité, notre pouvoir n'est plus là, et nous le savons bien ! Et notre malaise se noue justement dans la définition de notre fonction, aujourd'hui rendue plus difficile avec toutes les modifications qui nous sont imposées. Les lycées et les collèges sont trop mouvants pour nous, mais encore bien trop étriqués pour les jeunes dont ils restent pourtant le lieu de vie et d'espoir pour une future vie professionnelle.

Plus que jamais, ma fonction d'enseignante m'angoisse et me fascine. Elle m'angoisse parce que je n'y retrouve plus mes marques habituelles. Mais elle me fascine parce qu'elle reste toujours éducative et peut donc peser sur la nouvelle situation. Il faut, en tout cas, sortir de l'isolement de la classe. Une meilleure communication entre les enseignants, l'ensemble des personnels et les jeunes peut nous permettre d'aborder les problèmes, d'y réfléchir.

Communiquer ne résoud pas tous les problèmes mais cela permet au moins l'ouverture par le dialogue.

**Marie-Claude Angot**

(1) United Nations for Education Science Culture Organisation.

15 ème EDITION

# TABLEAUX DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE 91-92

LA RÉFÉRENCE ANNUELLE,  
TOUTE L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIALE



Vendu en librairie  
et dans  
les observatoires  
régionaux de l'INSEE

• Format 16 x 24  
192 pages - 70 F

EN 17 DOMAINES ET 86 MOTS CLÉS

- Un texte de présentation synthétique
- Des définitions rigoureuses
- Des mots clés
- Des cartes
- Des graphiques
- Des comparaisons internationales
- Des références complémentaires
- La mention des sources pour guider des études plus approfondies.

## PERSONNELS ENSEIGNANTS

## REVALO, AN III

**Mesures indiciaires, indemnités, accès à la hors-classe... la « revalo » des enseignants entame sa troisième année. Avec ses retards et ses exclus, elle laisse passer, en outre, l'occasion de transformer le système éducatif. Bilan.**

**L**a « revalo » suit son cours. Elle permet à ceux qui en bénéficient de compenser la faiblesse ou l'absence de mesures générales d'augmentation. Mais pour les autres ?

Les mesures d'intégration se déroulent au rythme prévu... c'est-à-dire lent.

Dans le 1<sup>er</sup> degré, à l'issue de cette deuxième année, un peu moins de 30 000 instituteurs auront été intégrés dans le corps des écoles. Ce n'est pas négligeable mais c'est bien peu au regard de l'importance du corps.

Dans le 2<sup>d</sup> degré, sur les 11 000 candidatures (au-delà du 7<sup>e</sup> échelon) à l'intégration dans le corps des certifiés (décret 1989), seules 2 500 ont été retenues en 1991 : l'extinction du corps des adjoints d'enseignement n'est pas pour demain. On note, par ailleurs, un durcissement de l'administration : les avis défavorables des recteurs ont eu force de loi, ce qui n'avait pas été le cas l'année dernière. Décision arbitraire également en ce qui concerne les passages à la hors-classe : certains dossiers examinés en commission administrative paritaire académique (CAPA) ne sont pas transmis, sans explication. Le contingent de 3 % des passages réservé à la seule décision des recteurs est incontrôlable.



« La revalo ? Il nous la faut ! »

En lycée professionnel, le tableau d'avancement dans le deuxième grade des PLP est maintenant suspendu au nouveau statut des professeurs de LP (lire l'article page 4).

#### ACROCS AUX INDEMNITÉS

C'est sur le chapitre des indemnités que les acrocs à la revalo ont été les plus sérieux. Faute de crédits suffisants, l'indemnité de sujexion spéciale n'a pu être versée dans les conditions prévues : le montant annoncé (6 200 F/an) ne sera atteint qu'en 1992, au lieu de 1990 et certains personnels en restent injustement exclus. L'attribution de l'ISO (indemnité de suivi et d'orientation des élèves) a donné lieu à des interprétations contradictoires, et même à

des régressions (diminution de l'ISO pour les professeurs stagiaires CPR). Enfin la revalo a laissé sur la touche des catégories entières : PEGC, MA...

Comme nous l'avions dit en 1989 en refusant de signer l'accord, « Lionel Jospin a laissé passer l'occasion d'articuler revalorisation des personnels et transformation du système éducatif pour avoir voulu faire de la revalorisation un objectif en soi, déconnecté des indispensables évolutions du métier ». La reconsideration du métier d'enseignant reste à faire. Accélérer le rythme des intégrations ; y intéresser toutes les catégories ; établir le lien entre revalorisation et transformation : voilà quelquesunes des mesures à prendre.

**Michel Redoutey**

## INSTITUTEURS

#### Revalo des débuts de carrière

L'amélioration des débuts de carrière des instituteurs était à l'ordre du jour du conseil supérieur de la Fonction publique du 17 juillet 1991. Une des mesures prévues par l'accord Durafour, concernant la Fonction publique et signé en février 1990, consistait à relever de 15 points indiciaires (environ 300 F mensuels) les débuts de carrière en catégorie B, en août 1991 et 1992. Lors de cette séance, le gouvernement a

refusé d'appliquer ce relèvement aux instituteurs. Après moult palabres et échanges, le gouvernement a reculé, partiellement : 4 points d'indice au 1<sup>er</sup> août 1991, 4 au 1<sup>er</sup> août 1992 et 7 au 1<sup>er</sup> août 1993, pour les stagiaires (le détail pour les premiers échelons n'est pas encore fixé). La CFDT a tenu à marquer son désaccord avec le gouvernement qui, depuis plusieurs mois, a bien du mal à tenir ses engagements.

## Classe d'intégration

Un projet de circulaire concernant les classes d'intégration nous a été soumis par le ministère. Des classes d'intégration se substituerait aux actuelles classes spécialisées

de l'enseignement primaire (classes de perfectionnement, handicapés auditifs, visuels, moteurs, retards mentaux). Des évolutions sur lesquelles nous reviendrons...

## Nouvelle politique à l'école

Vous trouverez ci-après les références des Bulletins officiels dans lesquels ont été publiées les principales mesures relatives à la mise en place de la « nouvelle politique à l'école » (NPE) :  
 — Mise en place des cycles : BO n° 39 du 25 octobre 1990 ; BO n° 12 du 21 mars 1991  
 — Renseignement et as-

souplissement des horaires des disciplines :  
 BO n° 31 du 30 août 1990.  
 — Service hebdomadaire des enseignants du 1<sup>er</sup> degré : BO n° 5 du 31 janvier 1991.  
 — Organisation du temps scolaire : BO n° 18 du 2 mai 1991.  
 — Projet d'école : BO n° 9 du 1<sup>er</sup> mars 1991 ; BO n° 24 du 20 juin 1991.

## SECOND DEGRÉ

## Intégrations 1991

Au titre du décret de 1972 : 1 676 possibilités de nomination, toutes disciplines confondues. Le Sgen-CFDT demande une révision de la liste des titres (diplômes nouveaux).

Au titre du décret de 1989 : 2 425 possibilités de nomination dans le corps des

certifiés, (25 dans le corps des CPE, 50 dans le corps des PLP2). Ont été pris les candidats des 11<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> échelon, et ceux du 8<sup>e</sup> nés avant le 25/05/48. Le Sgen-CFDT demande un reclassement avec reconstitution de carrière (décret de 51).

## Hors classe des certifiés

5 276 possibilités de nominations pour l'ensemble des disciplines. La répartition est proportionnelle au nombre de collègues ayant plus de 5 ans dans le 11<sup>e</sup> échelon de la discipline. Le Sgen-CFDT dénonce cette revalorisation illusoire et sélective : la hors-classe doit impérativement être transformée en un échelon supplémentaire pour tous.

SECOND DEGRÉ	INFORMATION	ATOSS
<h2>Hors classe des agrégés</h2> <p>Il existait 751 possibilités de nomination. Le Sgen-CFDT dénonce l'absence d'appel de candidature et de barème national.</p>	<h2>Changement d'adresse</h2> <p>Vous changez d'adresse, de catégorie : signalez-le au Sgen-CFDT de votre département afin de continuer à recevoir <i>Profession Education</i>, la presse de votre syndicat local et celle de votre catégorie.</p>	<h2>Une filière professionnelle pour les métiers de l'hygiène</h2> 
<h3>ENSEIGNEMENT AGRICOLE</h3> <h2>Personnels ouvriers et de service</h2> <p>Alors que le <i>Journal officiel</i> vient de publier le statut des personnels ouvriers et de service de l'Education nationale (le Sgen-CFDT avait voté contre), le ministère de l'Agriculture vient d'examiner son équivalent pour les personnels de l'enseignement agricole. Au départ simple adaptation de celui de l'Education nationale, le projet a été amendé de façon importante, notamment à l'initiative du Sgen-CFDT. Ainsi, l'intégration des agents spécialistes se fera en quatre ans au lieu de sept. A la suite de ces améliorations et d'autres (notamment la reconnaissance de la professionnalisation de l'accueil et de l'hygiène), le Sgen-CFDT a</p>	<h3>ETRANGER</h3> <h2>Candidature</h2> <p>Tous les syndicats départementaux ont reçu un dossier d'information sur les modalités d'affectation à l'étranger et une fiche syndicale. Vous pouvez le leur réclamer ou, à défaut, au Sgen-CFDT de l'étranger 47/49, avenue Simon-Bolivar, 75950 Paris cedex 19.</p>	<p>voté pour ce texte ainsi que les autres syndicats, sauf la CGT qui s'est absente. Il faut maintenant attendre l'accord des ministères du Budget et de la Fonction publique.</p>
<h3>BIBLIOTHÈQUES</h3> <h2>Réforme des statuts</h2> <p>Les textes réformant les statuts des personnels de bibliothèque ont été soumis au comité technique paritaire de l'Education nationale, le 28 juin 1991. Ainsi vont se trouver restructurées les catégories A et B, la catégorie C n'ayant pas été réexamинée. Pour la catégorie A, le texte est applicable au 1<sup>er</sup> janvier 1991. Il concerne tous les agents actuellement en poste ainsi que les retraités. Il apporte des améliorations très nettes à la carrière des conservateurs, tant pour la rémunération que pour le déroulement de carrière (pyramide plus large, création d'un corps de débouché en fin de carrière). Pour la catégorie B, les textes seront applicables à la date de signature des décrets, probablement au début de 1992. Jusqu'à présent, existait un corps classé en B type : les bi-</p>	<h3>AIS</h3> <h2>Indemnités Zep</h2> <p>Malgré nos interventions, le ministère refuse de tenir ses engagements : il considère que les personnels des réseaux exerçant tout ou partie en Zep (zone d'éducation prioritaire) n'ont pas droit à l'indemnité de sujétions pour postes difficiles. Nous invitons les personnels concernés à déposer un recours juridique pour faire annuler cette décision. Les responsables départementaux du Sgen-CFDT vous indiqueront la démarche à suivre.</p>	<p>bliothécaires adjoints. La réforme conduit à la création de deux corps supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— les bibliothécaires adjoints spécialisés, corps classé en CII (classement indiciaire intermédiaire) : trois grades dont le troisième accessible par examen professionnel ;</li> <li>— les bibliothécaires, corps classé en A et équivalent au corps des attachés d'administration scolaire et universitaire.</li> </ul> <p>Ce qui fait trois corps pour exercer les mêmes fonctions. Les textes concernant la catégorie B sont en fait le fruit d'un bricolage gouvernemental où chaque partenaire a voulu dire son mot. L'arbitrage du premier ministre sur ce dossier va à l'encontre des propos sur la modernisation de la Fonction publique et devra complètement les accords Durafour.</p>
	<h2>NOUVEAUX NUMÉROS DE TÉLÉPHONE de la fédération</h2> <p><b>Standard : 40.03.37.00</b>  <b>Télécopie : 42.02.50.97</b>  <b>Numéros spéciaux pour les mutations :</b>  <b>Second degré : 40.03.37.37</b>  <b>Lycée professionnel : 40.03.37.47</b>  <b>CIO : 40.03.37.27</b></p>	<h3>ATOSS EN ZEP</h3> <h2>Nouvelle bonification indiciaire</h2> <p>Le Comité technique paritaire ministériel a décidé, le 6 mai 1991, d'attribuer, la nouvelle bonification indiciaire (NBI) aux personnels Atoss exerçant en zone d'éducation prioritaire (Zep). Ce n'est que justice puisque les personnels enseignants perçoivent déjà une indemnité dite de sujétion spéciale. La discrimination demeure cependant sur le montant de l'indemnité : 2 400 F annuels pour les personnels Atoss alors qu'il sera pour les enseignants de 6 200 F en 1992. C'est pourquoi le Sgen-CFDT lance une pétition demandant l'alignement de la NBI versée aux personnels Atoss sur le montant de l'indemnité versée aux enseignants et la transformation de cette dernière en nouvelle bonification indiciaire.</p>

**Comment réagissez-vous à la façon dont certains ténors de la politique traitent de l'immigration ?**

Ce que nous vivons est le produit de l'inexistence d'une politique d'intégration et d'une politique d'immigration. Nous assistons à la faillite d'institutions telles que l'école, le syndicalisme ou la famille qui assumaient autrefois une fonction de socialisation. Elles sont aujourd'hui en panne et leur disparition laisse le champ libre à un populisme détestable. On pourra toujours muscler les discours, renforcer l'arsenal juridique, ces problèmes demeureront. C'est d'autant plus regrettable que l'on semblait aller, depuis deux ou trois ans, vers un indispensable consensus en matière d'intégration : arrêt de l'immigration économique et intégration des populations migrantes en situation régulière sur notre territoire.

**Justement, parmi les propositions que vous faites, certaines concernent le travail clandestin...**

On oublie souvent que les travailleurs clandestins répondent à une demande économique. De ce fait, ils sont souvent mieux intégrés socio-économiquement que les jeunes des banlieues. Mais il est tellement plus simple de cogner sur les travailleurs clandestins que sur les entreprises qui les exploitent de façon éhontée !

**Le gouvernement a décidé d'envoyer à la campagne, cet été, de nombreux jeunes de banlieues. Ne pensez-vous pas qu'il s'agit d'abord et avant tout d'une opération médiatique ?**

La précipitation avec laquelle les choses se sont faites confère à ce projet un caractère douteux. Mais je serais curieux de savoir combien de jeunes partis travailler à la campagne ne reviendront pas et préfèrent y rester.

Même s'ils ne sont que cinq cents, ce sera toujours cinq cents jeunes sauvés de la

**Les odeurs désagréables aux narines de Jacques Chirac, pas plus que les charters d'Edith Cresson, ne passionnent le président de l'association France Plus. Après un été qui s'annonçait plutôt chaud dans les banlieues, Arezki Dahmani avance un certain nombre de propositions, « pour discuter enfin des vrais problèmes » d'intégration.**



*« La faillite d'institutions telle que l'école ou la famille laisse le champ libre à un populisme détestable. »*

marginalisation urbaine.

**Vous voulez dire qu'ils pourraient vivre en milieu rural et y trouver du travail ?**

Exactement. La clé de l'intégration des jeunes aujourd'hui, c'est le travail. Or, ils n'en trouvent pas en milieu urbain alors qu'il existe des opportunités en milieu rural. Un exemple : Issoudun, dans l'Indre, où des entreprises importantes sont confrontées à l'absence de main-d'œuvre. Nous avons élaboré le projet suivant : l'Etat met en place les modules de formation nécessaires pour répondre à la demande économique. Nous assurons, pour notre part, un rôle de relais, en faisant circuler l'information auprès des jeunes. Ceux qui seront ainsi formés seront assurés d'entrer dans le monde du travail de façon optimale.

**Ce petit côté « retour à la campagne » est-il vrai-**

**ment conforme aux réalités actuelles ?**

J'explore toutes les pistes qui conduiront à sortir les jeunes de la marginalité qu'ils connaissent en banlieue. Mais ces solutions ne revêtent, en aucun cas, un caractère obligatoire. Toute démarche de ce type ne peut reposer que sur la concertation, le volontariat et la contractualisation. L'accès à une formation manuelle est une donnée déterminante dans toute stratégie d'intégration. Alors, les 80 % d'une tranche d'âge au niveau du baccalauréat relèvent pour moi de l'escroquerie. Revoyons nos filières techniques, mettons en place des cursus techniques qui répondent enfin aux besoins des entreprises ! La logique des stages conduit inéluctablement au chômage.

**L'école peut jouer un rôle important dans le processus d'intégration. Votre association a-t-elle des**

**propositions pour mieux réussir l'insertion scolaire des jeunes ?**

L'école est effectivement le cadre où se jouent, dès le plus jeune âge, la réussite ou l'échec du processus d'intégration. C'est pour cette raison que notre mouvement est attaché à l'école laïque, lieu d'apprentissage des valeurs républicaines et d'accès au savoir, et à la lutte contre l'échec scolaire qui touche prioritairement les enfants issus de milieux sociaux en butte à l'exclusion. A ce titre, France Plus se prononce en faveur de l'instauration d'un revenu minimum étudiant, en échange duquel seraient dispensées des heures de soutien en période pér scolaire. Je suis également favorable à la création de résidences d'étude en milieu rural, telles que celles mises en place dans la région Rhône-Alpes par exemple, afin que des enfants en situation de marginalisation urbaine aient les mêmes chances de réussite scolaire et, ce faisant, de réussite sociale.

**Certains jeunes enfants d'immigrés, nés en France, n'ont jamais vécu ailleurs que sur le sol français. Pourtant, ils ne cherchent pas à acquérir la nationalité française...**

C'est vrai, l'acquisition de la nationalité française n'est pas toujours pour les enfants d'origine étrangère une priorité, souvent par appréhension des procédures administratives fastidieuses qu'elle engendre. C'est à l'école de sensibiliser ces enfants de la République et d'éveiller leur curiosité à un exercice actif de la citoyenneté. Pour sa part, France Plus lance, dès la rentrée, une campagne nationale d'information et de sensibilisation en direction des jeunes sur les modalités de délivrance de la carte nationale d'identité, première étape d'un exercice actif de la citoyenneté.

**Propos recueillis par Jean-François Rossard**

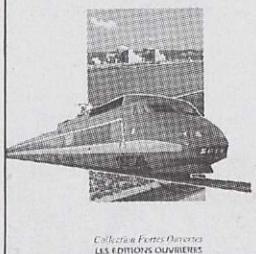
## LES ENTREPRISES PUBLIQUES EN QUESTIONS

Entre l'échec de l'économie dirigiste et la dictature du libéralisme, existe peut-être l'économie mixte. Les entreprises publiques en sont-elles encore le fleuron ou doivent-elles être gérées comme des entreprises privées, au risque d'abandonner toute politique industrielle, toute volonté de développement social ? Au-delà des choix caricaturaux, l'auteur analyse les responsabilités de tous les acteurs de l'entreprise publique, ouvre le débat de sa légitimité et de son efficacité. Un livre décapant qui évite les poncifs ou le consensus mou.

*Les entreprises publiques en questions.*  
Jean-Louis Joliot.  
Editions Ouvrières - Collection Portes Ouvertes, 110F.

JEAN-Louis JOLIOT

## LES ENTREPRISES PUBLIQUES EN QUESTIONS

Collection Portes Ouvertes  
LES EDITIONS OUVRIÈRES

## LE MYTHE NATIONAL L'HISTOIRE DE FRANCE EN QUESTION

Cette réédition vient éclairer l'actualité la plus récente. Comment comprendre la crise des pays de l'Est, des provinces Baltes, la guerre du Golfe même, sans prendre conscience du puissant modèle de l'Etat-Nation français ? Il a traversé les siècles, en particulier grâce aux

manuels d'histoire. Il a traversé les frontières, par le rayonnement de la Révolution française. Pour résoudre tous les problèmes de différence (français immigrés, hommes-femmes, revendications régionales, revendications des Dom-Tom), il faudrait commencer par porter un regard critique sur notre passé. Les points noirs de l'histoire de France, depuis l'écrasement des vendéens, puis l'affaire Dreyfus, la collaboration, le droit de vote tardif des femmes et la guerre d'Algérie ne sont jamais vraiment analysés à l'école, ni dans les médias. Le mythe national ? Un obstacle sur la voie du respect des droits de l'Homme.

*Le mythe national. L'histoire de France en questions.* Suzanne Citron. Les Editions ouvrières. 330 pages - 120F.

## DE L'ABUS DU POUVOIR SEXUEL

Ce livre présente les principaux travaux réalisés à l'occasion du premier colloque international sur le thème : « Violences, harcèlement sexuel, abus de pouvoir au travail » qui s'est tenu à Paris, les 17 et 18 mars 1989.

Sur le plan juridique, le livre nous présente les juridictions des différents pays et montre l'exploitation possible de chacune, au mieux des intérêts de la victime.

Sur le plan syndical, retenons l'intervention de Béatrice Ouin, déléguée Femme à la CFDT. Le problème du harcèlement sexuel ne sera réglé que lorsque l'égalité professionnelle, la valorisation des métiers féminins et la mixité des organisations syndicales seront réalisées. « Plus les femmes se sentiront

fortes, bien dans leur peau au travail, égales des hommes et moins le harcèlement existera. »

*De l'abus du pouvoir sexuel. Le harcèlement sexuel au travail, AVFT (Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail).* Editions La Découverte/Le Boréal.

## FEMMES DE FLEURY



Films Grains de Sable

Comme les hommes, elles ont volé, tué, escroqué, trafiqué. Comme ces hommes, elles se retrouvent en prison, mais leur vécu, leurs paroles ne sont pas les mêmes.

Elles sont trois mille chaque année à passer par la maison d'arrêt des femmes de Fleury-Mérogis, et pour la première fois en France, une équipe a pu filmer sans contrainte pendant six mois dans cet établissement. Souffrant de la promiscuité, inquiètes de leurs chances de réinsertion, ces femmes se racontent, nous bouleversent et nous irritent parfois. Mais leurs témoignages, leurs questions nous concernent tous.

*Femmes de Fleury. Film de Jean-Michel Carré. Décembre 90. Durée 58 mn. Couleur. A commander à : Films Grain de Sable, 206, rue de Charenton, 75012 Paris. Tél. : 43.44.16.72.*

## L'ACTEUR ET LE CHANGEMENT

La question revient, lancinante : comment dépasser la sclérose de l'esprit d'initiative dans les entreprises, les administrations, la société ? Au-delà du constat dramatique sur les pesanteurs de toutes sortes, Claude Neuschwander apporte une réponse fondée avant tout sur un ultra-réalisme : la coexistence des hiérarchies et des réseaux. À travers ce plaidoyer pour les réseaux, tout en cernant leurs limites, il tente avec beaucoup (trop) de pragmatisme, de donner un sens et une place à la soupleesse, à l'initiative, à l'adaptation... En bref, à la notion d'acteur. Il y a, en tout cas, dans cet ouvrage, matière à une réflexion nécessaire... Y compris sur le syndicalisme et, bien entendu, sur la démocratie.

*L'acteur et le changement.* Claude Neuschwander. Editions du Seuil. 244 pages. 89F.

### DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Michel Boullier

### REDACTEUR EN CHEF

Jean-François Rossard

### MAQUETTISTE

Jeanne Palay

### SECRETAIRE DE REDACTION

Thierry Mestre

### COMITE DE REDACTION :

Jean-Jacques Biger

Liliane Campens

Michel Redoutey

Liliane Rouchier

### COMPOSITION

Cadet Photo, Paris

### IMPRIMERIE

ETC, Yvetot

### PUBLICITE

Athènes - Isabelle Ganne

3, bd. Richard-Lenoir

75011 Paris

Tél. : (1) 40.26.01.14

CPPAP : n° 440 D 73 S

### Fédération des syndicats

généraux de l'Education

nationale et de la

Recherche publique

47/49, Av. Simon-Bolivar

75950 Paris cedex 19

Tél. : (1) 40.03.37.00.

Télécopie : 42.02.50.97

Annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande adresse de Profession Education), payantes pour les autres : 30 F la ligne de trente signes.

Vacances Toussaint, randonnée sans sac château cathare. P. Jarige, accompagnateur montagne, 38880 Autrans. Tél. : 76.95.36.55.

56, région lorientaise (Car-nac, Quibéron), à vendre, en bord de mer, maison F4 avec garage. Propriété close, année 1972, 38 U. Tél. : 46.50.97.82 après 20 heures.

A vendre fermette rénovée, 30 km de St-Quentin (Aisne) sur 40 ares, 4 p., cuis., s.d.b., grenier aménageable, garage, dépendances, grange : 400 000 F. Ecrire à Van Lancker Christine, rue de l'Eglise, 02450 Laraquereuse.

Etudiant cherche Grenoble, pour fin septembre 1991, chambre meublée à louer, proximité campus universitaire, dans quartier calme. Ecrire ou téléphoner : F. Mancini, 54, impasse E. Boutroux, 84200 Carpentras. Tél. : 90.67.27.20.

Personnel Peugeot vend 205 Junior, 3 portes, 1991, 6 mois. Blanche, impeccable, 6 000 km, disponible 1<sup>er</sup> octobre. P. Croissant. Tél. : 81.37.95.67 ou 81.33.22.12.

Vends 405 GRD, 6 mois, 1991, libre nov. 1991, couleur gris magnum, 6 000 km, options peinture métallisée, becquet. Mme Joigneaux Colette, 7, rue du Vernois, 25420 Voujeaucourt. Tél. : 81.98.11.90.

Vends cellule camping-car fixe sur Toyota Hi-Lux, 4X4, année 1986, 45 000 km, 4 places, eau chaude, chaf., douche, frigo, 100l eau, 150l diesel, 2 batt., sièges pulman, freshor, révisé + cont. techn., première main, TBE. Prix : 130 000 F. Tél. : 48.86.71.72 (Dpt 94).

Bordeaux-Le Bouscat, appart. F5 dans résidence bon standing, 95 m<sup>2</sup>, séjour double, 3 chambres, loggia + grand balcon sur parc, calme, ensoleillé, cave, box. 450 000 F. Tél. : 56.08.99.72 sur place ; ou (1)48.08.66.79 à Paris.

# Nouvel agenda : il commence le 2 septembre

L'agenda CFDT vous facilite la vie. Valable du 2 septembre 91 au 31 décembre 92, vous pouvez choisir le jour où vous changez d'agenda. Calmement. Avec l'agenda CFDT, vous avez un guide pratique « Vos droits ». Demandez-les à votre délégué, il se fera un plaisir de vous les procurer. Pensez-y dès septembre. Avec le nouvel agenda CFDT 91-92, vous faites votre rentrée.



**Agenda 91/92 vendu avec le guide pratique 92 : 39 F**